**Be’houkotaï**

**Lag Baomer**

***Demande implorante et promesse***

*(Discours du Rabbi, Chabbat Parchat Behar Be’houkotaï 5716-1956)*

1. Notre Sidra commence par le verset: “ Si vous suivez Mes décrets ”. La Guemara explique: “ Ce ‘si’ est implorant ”. Il ne faut donc pas l’interpréter comme s’il introduisait une condition, comme c’est généralement le cas, y compris dans cette même Paracha, ainsi qu’il est dit: “ Si vous ne m’écoutez pas ”.

Dans ce verset, en revanche, D.ieu implore Israël, si l’on peut s’exprimer ainsi: “ Suivez Mes décrets! Investissez votre effort dans la Torah! ”.

2. Nous retrouvons également ces deux formes d’expression, l’injonction et l’assurance, dans la Mitsva d’aimer D.ieu.

Commentant le verset “ tu aimeras l’Eternel ton D.ieu ”, l’Admour Hazaken en donne deux interprétations :

A) Tu dois aimer.

B) Tu vas aimer.

Là encore, les deux explications sont liées. Car, une Injonction divine est, en même temps, une force accordée pour la mettre en pratique, une assurance qu’il en sera bien ainsi, comme nous l’avons dit.

L’amour de D.ieu est à l’origine des deux cent quarante huit Injonctions de la Torah. Et, la crainte de D.ieu est l’une d’entre elles, qui est elle-même la source de ses trois cent soixante cinq Interdits. Il en résulte que l’amour de D.ieu est bien à l’origine des six cent treize Mitsvot de la Torah.

En l’occurrence, la Torah, à propos de l’amour de D.ieu, énonce à la fois une injonction et une assurance. Et, l’on peut donc en conclure qu’il en est de même pour toutes les six cent treize Mitsvot, auxquelles fait allusion le verset : “ Si vous suivez Mes décrets, accomplissez Mes Mitsvot et les pratiquez ”, qui doit lui-même être interprété comme une demande implorante et une promesse.

3. Une autre explication considère que les décrets dont il est question dans ce verset sont les Mitsvot. Celles-ci se répartissent en trois catégories, les Jugements, les Témoignages et les Décrets.

Les Jugements sont des Mitsvot qui constituent une évidence intellectuelle et que l’on aurait respecté également si la Torah ne les avait pas ordonnées. Les Témoignages sont des Préceptes qui ne sont pas d’une évidence absolue, mais que l’on peut, néanmoins, concevoir, dès lors que la Torah les a définis. Les Décrets défient totalement la logique. C’est le cas de l’interdiction de mélanger la laine et le lin ou bien de la vache rousse.

Le verset parle ici de “ Mes Décrets ”, bien qu’il fasse allusion à toutes les Mitsvot. Il souligne, de cette façon, que les Jugements et les Témoignages, même si l’on peut leur trouver une explication logique, doivent, avant tout, être mis en pratique avec soumission, au même titre que les Décrets, ainsi qu’il est dit : “ J’ai émis un décret, pris une décision ”.

La pratique des Mitsvot, bien qu’elle soit basée sur la soumission et non sur la logique, n’en procure pas moins un plaisir. Bien plus, celui-ci est particulièrement intense et l’on connaît, de ce point de vue, la différence qu’il y a entre un “ serviteur fidèle ” et un “ simple serviteur ”. Pour le premier, “ le plaisir du serviteur est le plaisir du maître ”.

C’est le sens de l’expression “ vous suivrez ”. Il s’agit bien ici de Décrets, pour lesquels l’approche qui convient est celle de la soumission. Malgré cela, ils permettent de “ suivre ”, d’avancer. Un avancement transcendant toute limite ne peut pas découler des forces limitées de la personnalité, de l’intellect et des sentiments. Il provient donc des forces qui la transcendent, du plaisir et de l’enthousiasme.

Le ‘si’, la demande implorante et l’assurance de D.ieu, portent non seulement sur l’accomplissement proprement dit de la Mitsva, mais aussi sur la manière de l’accomplir. Ainsi, il est certain que “ vous suivrez Mes Décrets ” et chacun peut donc avoir la conviction qu’il accomplira les Mitsvot avec ardeur et soumission.

4. La récompense d’une telle attitude est : “ Je donnerai vos pluies en leur temps ”, la pluie spirituelle de laquelle il est dit : “ que Ma Parole s’écoule comme la pluie ” ou une révélation encore plus haute, la lumière de la Torah, ou même un dévoilement plus élevé encore, l’enseignement du Machia’h, par rapport auquel la Torah que nous possédons, à l’heure actuelle, est insignifiante.

C’est de cette façon que l’on peut obtenir également “ vos pluies en leur temps ”, au sens le plus littéral.

De la sorte, on possédera l’opulence matérielle, qui fera disparaître tout ce qui fait obstacle au service de D.ieu. Bien plus, les biens matériels dont on dispose participeront également de ce service. Ainsi, l’un de nos Sages expliqua qu’il avait des difficultés à se concentrer avant d’avoir consommé de la viande.

L’opulence matérielle permettra de servir D.ieu dans le calme et la largesse de l’esprit.

5. Le Likouteï Torah, commentant notre Sidra, explique que toutes les remontrances que l’on y trouve, sont, en réalité, des bénédictions. Ainsi, le verset dit que “ dix femmes feront cuire votre pain dans un seul four ”. Il souligne ainsi que les dix forces de l’âme se réuniront en une forme unique du service du D.ieu.

Néanmoins, ces bénédictions, particulièrement intenses, ne peuvent pas se révéler comme telles. C’est la raison pour laquelle elles sont exprimées de cette façon.

Le Tséma’h Tsédek note, à ce propos, que l’on peut donner la même interprétation du récit suivant de la Guemara. Rabbi Chimeon Ben Yo’haï envoya son fils chez Rabbi Yonathan Ben Amassaï et Rabbi Yehouda Ben Guérim pour qu’ils le bénissent. Le fils s’en retourna chez Rabbi Chimeon et lui fit part du contenu de leurs propos. Il constata que ceux-ci étaient le contraire de la bénédiction qu’il avait sollicitée et s’en inquiéta auprès de son père. Rabbi Chimeon lui confirma qu’il s’agit bien de bénédictions, dont il lui expliqua le sens.

Or, pourquoi ces Sages lui donnèrent-ils une bénédiction qui pouvait être interprétée d’une autre façon ? Le Maharcha explique qu’ils faisaient ainsi appel à son sens de l’analyse pour en découvrir le sens. Mais, le Tséma’h Tsédek donne une interprétation plus simple. Ces bénédictions étaient si élevées qu’elles ne pouvaient pas s’exprimer d’une autre manière.

6. On peut s’interroger sur cette explication. Si ces bénédictions devaient rester cachées, pourquoi Rabbi Chimeon en révéla-t-il le sens?

Le Tanya nous permettra de répondre à cette question. Il explique, en effet, que les souffrances physiques sont un bien issues du monde caché et prennent donc la forme “ d’une ombre, mais non d’une lumière et d’un mérite visible ”. En acceptant joyeusement ces souffrances, on peut mériter de percevoir “ le soleil à son lever ”, dans le monde futur. Alors, celles-ci seront, à l’évidence, un bien visible et tangible.

Certaines âmes ont pour mission de révéler l’enseignement profond de la Torah. Celles-ci possèdent d’ores et déjà, à l’heure actuelle, la révélation du monde futur. La mission de Rabbi Chimeon était précisément de diffuser cet enseignement. C’est pour cela qu’il fut à même d’exprimer clairement ces bénédictions.

Pour Rabbi Chimeon, “ le soleil à son lever ” brillait déjà et, grâce à lui, il percevait le sens de ces bénédictions.

C’est aussi pour cette raison que l’expression des remontrances sous forme de bénédictions apparaît précisément dans la ‘Hassidout, dont l’objectif est d’exprimer de manière claire l’enseignement caché de la Torah.

7. La signification profonde des bénédictions est énoncée par la partie profonde de la Torah, que Rabbi Chimeon Ben Yo’haï confia à tous. De même, c’est lui qui expliqua le sens des bénédictions à son fils qui, à l’époque, ne possédait pas encore l’élévation qui fut la sienne, par la suite.

C’est pour cette raison que la Guemara dit: “ Il répondit à son fils ”, sans préciser son nom. De plus, Rabbi Chimeon l’envoya chez Rabbi Yonathan Ben Amassaï et Rabbi Yehouda Ben Guérim, pour recevoir ces bénédictions.

Malgré tout cela, Rabbi Chimeon en dévoila la signification à son fils.

8. Trois passages du Tanya précisent de quelle manière on doit réagir aux souffrances physiques, l’un dans sa première partie et les deux autres dans Igueret Hakodech.

Dans la première partie du Tanya, il est dit que l’on doit accepter ces souffrances avec joie. Ainsi, on aura le mérite de vérifier, dans le monde futur, qu’elles sont effectivement un bien visible et tangible.

Selon cette première explication, il est nécessaire d’attendre le monde futur pour vérifier qu’il en est bien ainsi.

Le premier passage d’Igueret Hakodech dit que celui qui est confronté à l’épreuve doit établir un bilan moral de ses actions, méditer au fait que “ le grand roi lave les excréments de son fils unique, ainsi qu’il est dit: ‘L’Eternel lave la souillure des filles de Tsion’ ”. Il y a là une marque du profond amour de D.ieu pour Israël et celui qui réfléchit à tout cela s’animera, en conséquence, d’un immense amour pour D.ieu.

Ainsi, on peut obtenir que l’amour de D.ieu pour Israël se révèle concrètement et prenne la forme, ici-bas, d’un bien visible et tangible.

Ce second passage ne fait pas référence au monde futur et précise que ce bien visible et tangible peut, d’ores et déjà, être obtenu, à l’heure actuelle. Néanmoins, il est nécessaire, pour qu’il en soit ainsi, de méditer, de mettre en éveil l’amour de D.ieu en son cœur.

Le second passage d’Igueret Hakodech donne un autre conseil. Celui qui souffre doit uniquement prendre conscience qu’il est soumis à une épreuve. D.ieu éprouve l’homme pour savoir s’il est attiré par les plaisirs du monde et les attraits physiques. Celui qui surmonte l’épreuve recevra donc aussitôt un bien visible et tangible.

Dans ce dernier cas, il n’est même pas nécessaire de mettre en éveil l’amour de D.ieu et de continuer à souffrir, tant qu’on ne l’a pas fait, ce qu’à D.ieu ne plaise. En effet, il suffit de surmonter une épreuve pour en être délivré. De plus, on peut également se contenter d’une souffrance mineure, par laquelle il est également possible d’éprouver l’homme. Et, dès que l’on pourra constater qu’il ne s’en affecte pas, celle-ci lui sera retirée.

Pour autant, il reste effectivement nécessaire de surmonter l’épreuve à laquelle on est confronté.

La qualité de la partie profonde de la Torah et de l’enseignement de Rabbi Chimeon Ben Yo’haï est donc la suivante. Il est inutile d’attendre le monde futur, de mettre en éveil, au préalable, un profond amour de D.ieu ou bien de surmonter l’épreuve. On peut, d’emblée, mettre en évidence le bien visible et tangible qui se trouve en tout événement.

9. Ce qui vient d’être dit concerne plus spécifiquement ce Chabbat, qui fait suite à Lag Baomer.

Nos Sages soulignent que “ l’on peut manger pendant le Chabbat, à condition d’avoir fait des efforts, à la veille de ce jour ”, c’est-à-dire, de fait, non seulement le vendredi, mais aussi durant tous les jours de la semaine qui ont précédé le Chabbat. Dès dimanche, il faut donc commencer à préparer le Chabbat.

C’est la raison pour laquelle nous disons chaque jour, dans la prière du matin, “ c’est aujourd’hui le premier jour après le Chabbat ”, “ c’est aujourd’hui le second jour après le Chabbat ”, décomptant ainsi les jours qui séparent encore du Chabbat.

Commentant le verset “ souviens-toi du jour du Chabbat pour le sanctifier ”, le Ramban dit que l’on acquiert ce souvenir en comptant les jours qui séparent encore du Chabbat. Et, il est dit également que le Chabbat apporte l’élévation à la prière des six jours qui le précèdent.

Et, cette affirmation ne contredit pas les propos de la Guemara selon lesquels le Chabbat est lié aux derniers jours de la semaine qui le précède, à partir du mercredi, alors que le début de la semaine prolonge le Chabbat qui vient de s’écouler. C’est la raison pour laquelle, jusqu’au mardi, on peut dire la Havdala, si l’on n’a pu le faire à l’issue du Chabbat. On peut également, jusqu’à ce jour, lire la Paracha du Chabbat, en répétant deux fois chaque verset et une fois le Targoum, si on ne l’a pas fait auparavant.

Néanmoins, tout cela ne va pas à l’encontre de ce qui a été dit auparavant. Nos Sages expliquent qu’un certain aspect de la révélation du Chabbat peut être obtenu pendant les trois jours qui le précèdent et les trois jours qui le suivent. Mais, par ailleurs, le Chabbat doit, en outre, apporter l’élévation aux six jours de la semaine qui s’achève et qui le préparent.

En fonction de tout cela, on peut dire que ce Chabbat apporte l’élévation à Lag Baomer, jour de la Hilloula et de la joie de Rabbi Chimeon Ben Yo’haï.

10. Il est qu’au jour de la Hilloula d’un Juste, tout ce qu’il a accompli dans ce monde, l’œuvre qu’il réalisa de son vivant, reçoit une élévation. C’est, en effet, à cette date qu’est parvenue à son terme la mission que son âme devait mener à bien dans son corps.

Même si cette âme doit se réincarner par la suite, elle a bien achevé, à cette date, ce qu’elle devait accomplir avec ce corps. De ce fait, le jour du décès possède une qualité que toute la vie n’a pas. Il réalise la synthèse de l’œuvre menée à bien dans le monde. Bien plus, cette synthèse fait apparaître une lumière que chaque action constituant cette œuvre ne possède pas, si on la considère de manière indépendante.

Ainsi, lorsque l’on assemble plusieurs lettres qui ont une signification et une prononciation différentes, on obtient un mot. La juxtaposition de ces lettres fait donc apparaître un fait nouveau, une notion, une lumière introduite par ce mot, que l’on ne trouve pas dans chacune de ses lettres.

Il en est de même lorsque dix Juifs se réunissent. Chacun d’entre eux possède une âme divine et, lorsqu’ils se trouvent tous dans un même endroit, ils créent une situation nouvelle, permettent à la Présence divine de Se révéler.

11. En fonction de ce qui vient d’être dit, nous proposerons une définition de Lag Baomer, Hilloula de Rabbi Chimeon Ben Yo’haï. Celui-ci servit D.ieu de manière particulièrement élevée et il proclama lui-même: “ Je suis attaché par un lien, unifié à Lui, enflammé pour Lui ”. Or, la lumière qui se révéla au jour qu’il quitta ce monde est infiniment plus haute que ce qu’il put accomplir de son vivant. En effet, c’est alors que put être établie la synthèse de ce qui avait constitué l’œuvre de sa vie.

De même, nos Sages disent que “ cinquante portes de la compréhension furent créées dans le monde. Elles furent toutes accordées à Moché, sauf une ”. Pour autant, il put obtenir celle-ci également, lorsqu’il quitta ce monde. C’est la raison pour laquelle son décès se passa sur le mont Nebo, nom que l’on peut décomposer en *Noun Bo*, “ la cinquantième est en lui ”.

12. On peut comprendre, en fonction de ce qui vient d’être exposé, l’interprétation que donne le Midrach du verset: “ Car, nul homme ne peut Me voir et survivre ”. Le texte souligne que les anges eux-mêmes “ ne voient pas, car ils se trouvent sous le ciel ”. Il dit encore que “ les Justes, de leur vivant, ne voient pas. En revanche, après leur mort, ils peuvent Le voir ”.

On peut s’interroger sur cette affirmation. Les anges, dont l’élévation est considérable, ne voient pas la Divinité. Comment les Justes pourraient-ils avoir une telle vision, après leur mort? Et, si une telle situation résulte de la supériorité des âmes par rapport aux anges, pourquoi les Justes n’auraient-ils pas cette vision de leur vivant?

On peut répondre à cette question en fonction de ce qui a été expliqué. Lorsqu’un Juste quitte ce monde, le bilan de tout ce qu’il y a accompli est établi et la lumière qui en résulte est considérable. Seul celui qui est parvenu au terme de la mission qui lui a été confiée peut prétendre à une telle lumière.

13. Nous comprendrons ainsi un récit qui figure dans les écrits du Ari Zal. Il y est dit que Rabbi Avraham Halevi récitait chaque jour le paragraphe *Na’hem*, qui est ajouté à la prière de Tichea Beav, car il ressentait profondément le deuil du Temple et souhaitait ardemment sa reconstruction. Or, lorsqu’il dit *Na’hem* à Lag Baomer, se trouvant à Miron, il provoqua la rigueur de Rabbi Chimeon Ben Yo’haï et ceci lui causa du tort.

L’explication en est donnée par l’Admour Hazaken. Pour certaines âmes, appartenant à une élite, le Temple ne fut jamais détruit. L’une de ces âmes est celle de Rabbi Chimeon Ben Yo’haï.

En ce jour de Lag Baomer, tout ce qui avait été accompli par Rabbi Chimeon Ben Yo’haï se révéla et une intense lumière brilla. Dès lors, Rabbi Avraham Halevi n’aurait pas dû ressentir la destruction du Temple. Etant un disciple du Ari Zal, il aurait dû savoir qu’au jour de la Hilloula, l’oeuvre du Juste atteint la perfection. Il connaissait également la grandeur de Rabbi Chimeon et ce qu’il avait accompli. Il n’aurait donc pas dû ressentir la destruction du Temple, en ce jour.

14. On peut donner, à ce propos, l’explication suivante.

Le but de Rabbi Chimeon Ben Yo’haï était de dévoiler l’enseignement profond de la Torah à travers sa partie révélée et, de cette manière, dans le monde. Beaucoup d’autres Sages de la Michna étudiaient également cet enseignement caché de la Torah. Mais, seul Rabbi Chimeon chercha à lui donner une expression concrète, ici-bas.

Rabbi Chimeon, qui révéla l’aspect caché de la Torah, “ l’arbre de vie ”, dans le monde, comme il y apparaîtra clairement dans le monde futur, vivait, de la sorte, hors de l’emprise exercée par l’exil.

15. Ce qui vient d’être dit nous permettra de mieux comprendre le récit suivant du Midrach. Un disciple de Rabbi Chimeon Ben Yo’haï s’installa dans une autre ville, où il devint très riche. Peu après, il fut de retour et les autres élèves, voyant ce qu’il était devenu, en furent quelque peu jaloux.

Rabbi Chimeon les conduisit donc dans une plaine. Le Midrach Tan’houma précise que celle-ci se trouvait à proximité de Miron, c’est-à-dire du “ mont Nebo ” personnel de Rabbi Chimeon Ben Yo’haï. Là, il dit: “ Plaine, plaine, emplis-toi de pièces d’or ”.

Lorsque la plaine fut couverte de pièces d’or, Rabbi Chimeon indiqua à ses disciples que quiconque le désirait pouvait en prendre, sans aucune limitation. Néanmoins, ajouta-t-il, ils devaient savoir que la part qui leur serait donnée du monde futur serait diminuée d’autant et que “ l’on rira bien, au dernier jour ”. Aucun élève ne prit ces pièces.

Puis, le Midrach rapporte un autre récit. Rabbi Chimeon Ben ‘Halafta, un Sage de la Guemara, qui vécut donc après Rabbi Chimeon Ben Yo’haï, était extrêmement pauvre et il ne pouvait assumer les dépenses nécessaires pour le Chabbat et les fêtes. Il pria pour la satisfaction de ses besoins et D.ieu lui fit trouver une pierre précieuse. Il la vendit et en consacra le prix aux dépenses du Chabbat et des fêtes.

Voyant tout cela, son épouse l’interrogea sur l’origine de cette somme et il lui raconta ce qui s’était passé. Aussitôt, elle lui signifia son désaccord et lui dit: “ Dans le monde futur, ta table sera bancale, alors que celles de tes amis seront intègres ”. Rabbi Chimeon Ben ‘Halafta retourna dans le champ, implora D.ieu et ce qu’il avait obtenu lui fut repris.

Et, le Midrach conclut en rapportant l’enseignement de nos Sages selon lequel “ le second miracle est plus grand que le premier, car D.ieu donne, mais Il ne reprend pas ”.

Or, on peut se demander pourquoi cette dernière remarque est formulée à propos de l’histoire de Rabbi Chimeon Ben ‘Halafta et non pour celle de Rabbi Chimeon Ben Yo’haï. En effet, dans ce cas également, D.ieu reprit sûrement les pièces d’or, lorsque les disciples les refusèrent.

Les disciples de Rabbi Chimeon n’en voulurent pas et, dans les générations ultérieures, on ne trouva jamais de pièces d’or, dans la vallée de Miron. Il faut bien en conclure que D.ieu les ramena vers le ciel.

Par ailleurs, le Midrach, à la Parchat Noa’h, cite toutes les qualités de Rabbi Chimeon Ben Yo’haï et dit, en particulier, que “ de son vivant, on ne vit pas l’arc-en-ciel ”. Il raconte également le récit dans lequel Rabbi Chimeon dit: “ Plaine, plaine, emplies toi de pièces d’or ”. Pourquoi n’explique-t-il pas également, pour prouver la grandeur de Rabbi Chimeon, que ces pièces furent reprises, si un tel miracle est aussi important?

Nous pouvons répondre à toutes ces questions en fonction de la conclusion précédemment énoncée, selon laquelle la mission de Rabbi Chimeon, ici-bas, consistait à révéler l’enseignement caché de la Torah dans le monde, afin qu’à l’heure actuelle, pendant la période de l’exil, on puisse avoir le même comportement qu’à l’époque du Temple, ou bien lorsque le Machia’h viendra. D’après tous ces éléments, on proposera une réponse simple aux questions posées.

16. La Torah permet que toutes les bénédictions se révèlent également dans la dimension matérielle, ainsi qu’il est dit: “ Elle est un arbre de vie pour ceux qui trouvent leurs forces en elle et ceux qui la soutiennent sont heureux. A sa gauche, se trouvent la richesse et l’honneur ” et encore beaucoup plus à sa droite, comme l’expliquent nos Sages.

La Sidra de cette semaine dit également: “ Si vous suivez Mes Décrets, Je vous donnerai les pluies en leur temps ”. La Guemara explique que, grâce à cette bénédiction, un grain de blé peut avoir la taille d’un rein. Il en fut effectivement ainsi à l’époque du Temple et ce sera également le cas, dans le monde futur.

Rabbi Chimeon Ben Yo’haï ne ressentait pas la destruction du Temple. Il pouvait donc, matériellement, dévoiler des pièces d’or, dans le monde. Néanmoins, il ne les révéla pas uniquement pour lui ou pour d’autres personnes qui, comme lui, ne ressentaient pas la destruction du Temple. Il put en obtenir également pour ses élèves, lesquels se trouvaient encore en situation d’exil.

C’est, du reste, pour cette raison qu’ils purent envier les biens matériels, ce qui sera inconcevable, dans le monde futur. Le Rambam affirme, en effet, que les Sages ne souhaitent pas la venue du Machia’h pour l’opulence matérielle dont ils jouiront alors, car, après la délivrance, les hommes sauront se contenter de peu, ainsi qu’il est dit: “ Ce jour-là, chaque homme aura un veau et deux moutons ”.

Or, Rabbi Chimeon put obtenir que la révélation soit également perçue par ses élèves. En effet, celle-ci était obtenue en mettant en évidence l’enseignement caché de la Torah, à la manière de ce qui se passera dans le monde futur. Et, Rabbi Chimeon fut celui qui rendit cette phase cachée de la Torah perceptible à tous, dans ce monde. Il pouvait donc, de la même manière, mettre en évidence ce que l’on peut recevoir, par l’intermédiaire de cet enseignement.

C’est pour cela que le récit rapporté par le Midrach se déroulait dans une plaine, un endroit qui est bas, par nature. Celui-ci fut découvert par Rabbi Chimeon Ben Yo’haï et il y révéla le comportement que l’on adoptera, dans le monde futur.

17. En fonction de tout cela, on peut comprendre pourquoi il est dit que Rabbi Chimeon fit apparaître des pièces d’or, mais non que celles-ci furent reprises. En effet, cette restitution n’est pas la mission qui lui fut confiée.

Les Sages s’étonnent du principe de cette restitution en constatant que “ D.ieu donne, mais Il ne reprend pas ”, que les règles célestes avaient ainsi été modifiées. Il n’en fut pas de même pour Rabbi Chimeon Ben Yo’haï, dont l’objectif était de révéler dans le monde, à l’heure actuelle, grâce à l’enseignement profond de la Torah, ce qui s’y trouvera dans le monde futur.

Pour cette même raison, Rabbi Chimeon Ben Yo’haï indiqua qu’il protégerait toutes les générations, depuis la sienne jusqu’à l’époque du Machia’h. En effet, lui-même et l’enseignement profond de la Torah sont directement liés à la délivrance messianique. Son objectif est précisément d’en obtenir la révélation.

18. On sait que, chaque année, lorsque revient une certaine date, se déroule, de nouveau, ce qui se passa, pour la première fois, à cette date. Ainsi, la sortie d’Egypte éclaire encore une fois, chaque 15 Nissan. A chaque Chavouot, la Torah est effectivement donnée. A chaque Lag Baomer, l’enseignement de Rabbi Chimeon Ben Yo’haï et le comportement du monde futur illuminent encore une fois le monde.

Rabbi Chimeon Ben Yo’haï transmit cet enseignement à ses disciples et à toutes les générations ultérieures. Il le consigna dans la partie profonde de la Torah, dont la ‘Hassidout ‘Habad offre une présentation rationnelle.

Il confia cet enseignement, tout particulièrement, à cette dernière génération, celle du Machia’h, comparable à l’époque dans laquelle il vécut.

Grâce à l’enseignement profond de la Torah, nous recevrons toutes les bénédictions, également de façon matérielle, en un bien visible et tangible.

***L’histoire de Rabbi Akiva et de ses disciples***

*(Discours du Rabbi, aux jeunes élèves des Yechivot, Lag Baomer 5713-1953)*

1. Nous nous trouvons dans la période de l’Omer, que Lag Baomer coupe en deux parties, puisqu’il est lui-même un jour de fête.

2. La période de l’Omer, en général et Lag Baomer, en particulier, évoquent Rabbi Akiva et ses disciples.

Que lui arriva-t-il ? La Guemara raconte que Rabbi Akiva, lorsqu’il entreprit ses études, ne savait pas si celles-ci seraient couronnées de succès ou non. Plus généralement, il menait une vie très difficile, car il était extrêmement pauvre.

Puis, il observa la manière dont les gouttes d’eau s’écoulent sur un rocher. Ce dernier est particulièrement dur, alors que l’eau n’est qu’un liquide. Malgré cela, il s’aperçut que ces gouttes, s’écoulant sur le rocher, jour après jour, pendant des semaines, des mois, faisaient fondre la pierre, malgré sa dureté.

De même, il semble qu’il soit très difficile de devenir un érudit de la Torah. Malgré cela, si l’on entreprend l’étude de la Torah avec une forte détermination et une grande ardeur, pendant des jours, des semaines, des mois, des années, on connaîtra finalement le succès et l’on sera effectivement un érudit.

Il en fut bien ainsi pour Rabbi Akiva, qui devint l’un des plus grands Sages de la Michna. Bien plus, la Guemara nous dit qu’il fut, d’abord, très pauvre. Par la suite, il se concentra sur l’étude et abandonna toute autre préoccupation. Alors, D.ieu lui accorda la réussite et il devint également riche.

Il y a là un enseignement pour chaque élève entreprenant ses études et s’imaginant que celles-ci sont très difficiles ou qu’elles ne l’intéressent pas. Qui sait s’il connaîtra la réussite et ce qu’il accomplira, durant sa vie ?

La période de l’Omer, qui évoque Rabbi Akiva, nous enseigne et nous rappelle que, si l’on est animé d’un désir sincère d’étudier la Torah, si l’on agit en ce sens avec une ferme détermination, on est certain de connaître la réussite, à la fois dans l’étude de la Torah et dans les autres domaines.

Notre Paracha dit : “ Si vous suivez Mes Décrets ” et Rachi explique : “ En faisant porter vos efforts sur la Torah ”. C’est de cette façon que l’on obtiendra toutes les bénédictions qui sont ensuite mentionnées dans cette Sidra.

3. Les disciples de Rabbi Akiva délivrent également un enseignement.

Rabbi Akiva eut deux catégories de disciples, ceux qui précédèrent Lag Baomer et ceux qui suivirent cette date. Les uns et les autres avaient le même maître, Rabbi Akiva. Ils vivaient à la même époque, dans les mêmes conditions. Pour autant, nul de ceux qui appartenaient au premier groupe ne survécut et nous ne connaissons même pas leur nom. Le second groupe, en revanche, fut considérablement moins nombreux, mais sa réussite fut considérable. Jusqu'à ce jour, l’enseignement et le nom de ceux qui le composent ont une immense notoriété et ont acquis un caractère immuable.

Sur quel critère reposait la différence entre ces deux groupes ? Le second fit porter tous ses efforts, concentra toutes ses forces et son attention à l’étude de la Torah, pénétrée d’amour du prochain. Ces disciples entretinrent toujours de bonnes relations, se respectèrent mutuellement. Ceux du premier groupe, par contre, ne se préoccupèrent pas de tout cela. En conséquence, leur étude fut également infructueuse.

Les élèves, en général et ceux qui se consacrent à l’étude de la Torah, dans une Yechiva ‘hassidique, en se pénétrant de crainte de D.ieu, en particulier, doivent savoir et se rappeler que tout dépend d’eux-mêmes. S’ils s’efforcent d’étudier la Torah en s’emplissant d’amour pour leur prochain, d’être en paix avec leurs amis et de les respecter, ils seront l’honneur et la gloire de leur Yechiva, deviendront de bons Juifs, de grands Juifs, qui feront également l’honneur et la gloire de tout le peuple d’Israël.

4. Que D.ieu fasse que vous abordiez l’étude de la Torah avec la plus grande détermination. Vous mènerez vos études conformément au désir du fondateur de la Yechiva, qui la dirige, mon beau-père, le Rabbi. Le souvenir du Juste sera une bénédiction. Car, il accorde les forces nécessaires pour mettre en pratique sa volonté.

Ainsi, vous pouvez être certains que vous connaîtrez la réussite dans vos études et dans votre vie. On sera fier de vous et l’on dira : “ Regardez ceux que nous avons formés ”, les fruits de cette éducation et de ces études. Ils ont appris la Torah comme il le faut et ils ont donc connu la réussite dans tous les domaines.

Comment obtenir ces forces et comment parvenir à tout cela ? Lag Baomer permet de répondre à cette question. Dès cette date, en effet, on peut étudier la Torah avec une détermination renouvelée, avec l’amour de son prochain, ce qui est lié à l’amour de D.ieu et à l’amour de la Torah et permet de révéler ces sentiments.

De Sa main pleine et large, le Tout Puissant accordera bénédiction et réussite à chacun d’entre vous, de même qu’à vos parents et à vos proches.

Que D.ieu vous accorde une réussite considérable.

***Le rôle des enfants***

*(Discours du Rabbi, Lag Baomer 5717-1957)*

5. Nous sommes actuellement dans la période de l’Omer, qui relie Pessa’h, lorsque les enfants d’Israël quittèrent l’exil d’Egypte, à Chavouot, lorsque D.ieu leur donna la Torah, par l’intermédiaire de Moché, notre maître.

Nos Sages racontent qu’au cours de ces deux événements, exil et libération de l’Egypte, don de la Torah, les enfants reçurent un mérite particulier, qu’ils transmirent à tout le peuple, grâce à leur bon comportement.

Les récits de la Torah n’ont pas uniquement une valeur historique. Ils délivrent également un enseignement, définissant le comportement que les enfants doivent adopter, dans les années et les générations suivantes, afin de causer le bonheur de leurs parents, de leur famille et de tout le peuple d’Israël.

6. L’exil d’Egypte fut l’un des plus âpres. De terribles décrets furent édictés contre les enfants juifs. Parfois même, on les tua. Malgré cela, les Juifs, parents et enfants, ne s’en affectèrent pas et tous poursuivirent leur étude de la Torah, auprès de la tribu de Lévi, au sein de laquelle on comptait, à cette époque-là, des recteurs de Yechiva et des enseignants.

Par la suite, ces enfants furent les premiers à reconnaître D.ieu, lorsqu’ils quittèrent l’Egypte et parvinrent près de la mer Rouge. C’est de cette façon que la sortie d’Egypte parvint à son terme.

Même en exil, les enfants n’avaient pas oublié que D.ieu avait promis de les sauver et qu’Il tiendrait très rapidement Sa promesse, qu’ils devaient se préparer à cela en étudiant Sa Torah et en appliquant les Mitsvot qu’Il ordonnait.

7. A Chavouot, temps du don de notre Torah, également, les enfants juifs acquirent un mérite particulier, qu’ils conférèrent à l’ensemble du peuple d’Israël.

Lorsque les enfants d’Israël durent recevoir la Torah, D.ieu demanda une garantie qu’ils la respecteraient et la garderaient, conformément à Sa Volonté.

Ils répondirent alors : “ Nos enfants seront nos garants ”. Eux et nous, nous étudierons la Torah et mettrons en pratique les Mitsvot.

C’est grâce à cette garantie que D.ieu accepta de donner la Torah à tout Israël.

8. Tel est l’enseignement qui en découle pour la présente époque.

D.ieu merci, le présent exil est beaucoup moins âpre que celui de l’époque. Les terribles décrets qui furent alors édictés, l’assassinat des enfants juifs, ont désormais disparu. Pour autant, nous sommes bien en exil et les Juifs ont donc des difficultés à adopter le comportement qui devrait être le leur.

En conséquence, les enfants ne doivent pas oublier que nous devons souhaiter, chaque jour, la délivrance véritable. Il faut donc s’y préparer, en étudiant la Torah avec une grande ardeur, en mettant en pratique les Mitsvot que la Torah ordonne.

9. Au sein de cette période de l’Omer, c’est aujourd’hui le trente troisième jour, Lag Baomer.

La date de Lag Baomer est liée à Rabbi Chimeon Ben Yo’haï, l’un des plus grands Sages que connut le peuple juif. En ce jour, il enseigna et révéla les notions les plus profondes de la Torah, qu’il transmit à ses disciples et, par leur intermédiaire, à tout le peuple juif.

Rabbi Chimeon Ben Yo’haï précisa lui-même qu’il en serait de même pour la dernière génération de l’exil, celle qui verrait la venue du Machia’h. Alors, non seulement les adultes mais aussi les enfants auraient accès aux notions les plus profondes de la Torah. C’est ainsi que l’on obtiendra la délivrance véritable.

10. Tel est donc l’enseignement que la période de l’Omer, en général et Lag Baomer, en particulier, délivre aux enfants.

Les enfants doivent savoir qu’il dépend d’eux que tout le peuple d’Israël obtienne le bonheur de la délivrance. Il suffit, pour cela, qu’ils adoptent le comportement qui sied aux enfants juifs, qu’ils étudient la Torah, respectent les Mitsvot, obéissent à leurs parents, à leurs professeurs, au recteur de la Yechiva et donnent un bon exemple à tous leurs amis.

Un tel comportement révélera effectivement la délivrance, pour eux et pour tout le peuple juif.

Notre juste Machia’h viendra très rapidement et nous libérera de l’exil, au sein de tout le peuple d’Israël. Il nous conduira en notre Terre Sainte, très bientôt et de nos jours, *Amen*.

***Lettres du Rabbi***

Par la grâce de D.ieu,

17 Kislev 5711,

Brooklyn, New York ,

Je vous salue et vous bénis,

Le verset dit : “ Si vous suivez Mes Décrets, gardez Mes Mitsvot et les faites, Je donnerai vos pluies en leur temps ”. Rachi explique : “ Gardez Mes Mitsvot : en faisant porter votre effort sur la Torah ”.

Mon beau-père, le Rabbi, souligne à quel point l’effort de la Torah est essentiel. Il faut lui consacrer de son temps, lui réserver sa concentration intellectuelle. La situation personnelle et les difficultés que l’on éprouve pour gagner sa vie peuvent faire qu’avec l’assentiment de la Torah, on ne lui consacre pas la majeure partie de la journée. Malgré cela, si D.ieu constate que l’on place effectivement en elle tout son effort, Il accorde Sa bénédiction, “ Je donnerai vos pluies en leur temps ”.

Ainsi, peu à peu, on gagnera sa vie de plus en plus aisément. Dès lors, on pourra progressivement intensifier son étude de la Torah et sa pratique des Mitsvot. On avancera donc dans cette direction, matériellement et spirituellement.

Sans doute faites-vous également preuve de largesse envers les autres, en leur permettant de prendre part à vos études. Je serais heureux d’apprendre l’amélioration de votre situation, en général, vos progrès dans l’étude et la multiplication du nombre de vos élèves, bénéficiant de votre enseignement, en particulier.

Je vous adresse ma bénédiction de réussite dans votre étude de la Torah, votre pratique des Mitsvot et votre compréhension de la ‘Hassidout.

Avec ma bénédiction,

**\* \* \***

Par la grâce de D.ieu,

Lag Baomer 5722,

Brooklyn, New York,

Je vous bénis et vous salue,

Nous concluons le livre de Vaykra, qui est appelé “ Loi des Cohanim ” et “ Livre des sacrifices ”. Il en découle l’enseignement suivant.

Tous les Juifs, en général et chacun, en particulier, doivent s’identifier à des Cohanim. D.ieu dit, en effet : “ Vous serez pour Moi une nation de prêtres ”. Un Cohen a été distingué pour se consacrer au service de D.ieu, non seulement pour lui-même, mais aussi pour ses frères, pour tout le peuple d’Israël. De même, chaque Juif a pour mission de se consacrer au service de D.ieu. Il est également investi d’une responsabilité envers son entourage.

Servir D.ieu n’a pas pour effet de se retirer du monde et de s’isoler. Bien au contraire, il faut effectuer ce service au sein du monde, avec le monde et tout d’abord dans sa propre maison, qui sera dirigée de façon à ce que la Présence divine puisse s’y révéler, ainsi qu’il est dit : “ Ils Me feront un Sanctuaire et Je résiderai parmi eux ”.

Pour parvenir à tout cela, il faut adopter le comportement suggéré par les sacrifices.

Pour les effectuer, on devait prendre des biens en sa possession, un agneau, de la farine, de l’huile, du vin, du sel et d’autres éléments encore et l’on offrait tout cela. Le sacrifice d’*Ola* était entièrement consacré à D.ieu. Celui de *Chelamim* était, pour partie, consumé sur l’autel, le reste étant consommé, en état de pureté, par le Cohen et par celui qui l’offrait.

C’est de cette façon que doit être dirigée une maison juive, avec tout ce qui y est accompli. La Présence divine doit s’y révéler pleinement. C’est ainsi qu’elle peut être bénie, matériellement et spirituellement.

La réalisation concrète de tout cela dépend, pour une large part, de la femme juive, la maîtresse de maison. Il lui appartient d’introduire la Présence de D.ieu dans son foyer et dans sa vie familiale. Elle doit également éduquer ses enfants dans cet esprit.

Puisse D.ieu faire que vous assumiez pleinement votre mission, avec la chaleur et l’enthousiasme caractéristiques du Judaïsme.

Vous hâterez ainsi le moment de la reconstruction du Temple, lorsque le service de D.ieu y sera rétabli, lors de la délivrance véritable et complète, par notre juste Machia’h, très bientôt et de nos jours.